

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 14 décembre 2023 - Délibération n° 2023-094

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

APPROBATION DU PROJET SOCIAL MUNICIPAL

2020-2026

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Vote	
Pour	22
Contre	6
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Rola Abi Fadel.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Rapport de Françoise Fouchet.

Comme le Code de l'Action Sociale et des Familles le définit, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place la politique sociale de la commune et anime une action générale de prévention et de développement social, en lien étroit avec les institutions publiques, privées et les associations. Il est un véritable moteur de la solidarité communale.

Il a donc pour but de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de favoriser la cohésion sociale et de rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par la population.

Le projet social est un document ressource qui définit un cadre à l'action du CCAS et pose les grands principes de l'action sociale communale. Il sert ainsi à identifier dans le temps les objectifs généraux de la politique d'action sociale, ainsi que les mesures et les moyens permettant la réalisation de ces objectifs politiques et stratégiques.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le **21 DEC. 2023**
ID : 035-213502362-20231214-SG2023_461-DE

Ce projet a été construit en deux étapes distinctes :

- *La réalisation de l'analyse des besoins sociaux (2020-2022),*
- *La définition des axes et des objectifs (2023).*

Celui-ci comporte quatre axes déclinés en une douzaine d'objectifs, avec pour chaque objectif, une action "phare" :

- *Axe 1 : Offrir un accueil social inconditionnel,*
- *Axe 2 : Favoriser l'inclusion dans la vie de la cité dans une logique de parcours de l'utilisateur,*
- *Axe 3 : Développer l'innovation sociale,*
- *Axe 4 : Valoriser l'action du CCAS.*

Le Projet Social Municipal fera l'objet d'un bilan annuel présenté au conseil municipal et d'un suivi régulier par la Commission des Affaires Sociales et Droit des Femmes, Insertion, Personnes Âgées et Handicap.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce Projet Social Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la présentation en Commission Municipale des Affaires Sociales et Droit des Femmes, Insertion, Personnes Âgées et Handicap du 23 novembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PAR 22 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

ADOpte le Projet Social Municipal 2020-2026, tel qu'il est présenté en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Stéphane Lefebvre
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **21 DEC. 2023**



PROJET SOCIAL MUNICIPAL

2020 - 2026

CCAS DE LA VILLE DE REDON



Préambule

Le social, c'est un travail quotidien, un travail de fourmi, uniquement tourné vers le service à la personne en difficulté ou en précarité. C'est un travail de l'ombre mais de proximité, effectué avec beaucoup de bienveillance.

Le CCAS conduit de nombreuses actions pour "mieux vivre" sur la commune, dans un esprit de solidarité, de proximité et de partenariat.

Solidarité

La solidarité se manifeste par des soutiens financiers mais aussi par de nombreuses actions en direction :

- des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, pour prévenir leur isolement et préserver le lien social, pour prendre en charge leur dépendance afin qu'elles vieillissent bien chez elles ou qu'elles soient accueillies dans un établissement d'hébergement adapté.
- des personnes en difficulté ou en précarité, notamment les allocataires du rSa.
- des personnes sans domicile fixe ou stable pour qu'elles soient accueillies, hébergées et accompagnées.

Proximité

Au plus proche du terrain, l'organisation du CCAS lui permet d'être un interlocuteur de proximité au service des personnes en difficulté, pour un accompagnement personnalisé.

Partenariat

Une relation constante avec le tissu associatif et les institutions lui permet de mieux identifier les besoins et de coordonner les réponses à mettre en œuvre.

Merci aux membres du Conseil d'Administration du CCAS, à ses agents et à tous les acteurs de la solidarité qui œuvrent au quotidien pour améliorer la vie des redonnaises et des redonnais.

Pascal Duchêne

Maire et Président du CCAS de Redon

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) un acteur incontournable de l'action sociale sur la commune

Le CCAS est un Etablissement Public Administratif de proximité, soumis à l'impératif de continuité de service.

Il est une personnalité morale de droit public, administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés issus de la société civile.

Comme le Code de l'Action Sociale et des Familles le définit, le CCAS met en place la politique sociale de la commune et "anime une action générale de prévention et de développement social, en lien étroit avec les institutions publiques, privées et les associations". Il est un véritable moteur de la solidarité communale.

Le CCAS a pour but de **lutter contre toutes les formes d'exclusion, de favoriser la cohésion sociale et de rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par la population**. Il intervient dans les champs du social et de l'animation en proposant une palette de services adaptés et accessibles au plus grand nombre.

Les publics accompagnés

Le CCAS reçoit et aide une grande diversité de publics :

- personnes sollicitant des aides légales ou facultatives
- personnes âgées fragilisées ou dépendantes et leurs familles
- personnes souffrant d'un handicap
- aidants d'une personne dépendante
- personnes en insertion et accompagnées dans le cadre du rSa
- personnes sans domicile fixe
- personne souhaitant un renseignement sur ses droits ou sur une prestation

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) un acteur incontournable de l'action sociale sur la commune

Les missions

Le CCAS développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les personnes concernées.

Les missions légales sont obligatoires et communes à tous les CCAS :

- participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale,
- domicilier les personnes sans domicile fixe ou stable,
- tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale,
- réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

L'aide facultative relève de la libre initiative des collectivités territoriales. Ces aides extra-légales, complémentaires et subsidiaires, témoignent du rôle de proximité du CCAS et de sa souplesse d'intervention notamment vis-à-vis des publics en difficulté.

Les services du CCAS de Redon



Accueil social

Accompagnement et aide sociale



- Permanence d'accueil pour assurer l'urgence sociale.
- Accueil et écoute des usagers, pour les aider, les conseiller dans la recherche de solutions.
- Analyse des situations sociales.
- Aide à la constitution des dossiers de demandes d'aide.
- Accompagnement des ménages en situation d'incurie dans leur logement.
- Médiation sociale.

Logement social et hébergement



Instruction et suivi des dossiers de demande de logement

- Demandes de logement enregistrées au CCAS, lieu d'enregistrement du Département.
- Dossiers de demande de logement présentés à la Commission municipale de proposition de logement HLM.

Halte aux passants

- Structure municipale chargée de recevoir, provisoirement, des personnes sans domicile fixe ou stable.
- Ouverte pendant la période hivernale, du 1er novembre au 30 avril, et au besoin.

Logement temporaire

- Hébergement temporaire pour accueillir une famille et/ou des personnes isolées se retrouvant subitement sans logement.
- Etape de transition pour aboutir à un logement durable et autonome.
- Mise en place d'un accompagnement social.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile



- Permet l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui font le choix de continuer leur vie à domicile.
- Aide matérielle, technique, relationnelle et sociale.
- Un service qui intervient 7 jours sur 7.
- En 2022, 21 agents en postes et 195 usagers.

Insertion socio-professionnelle



Service insertion

- Accueil, accompagnement et prise en charge des demandeurs et allocataires du rSa habitant à Redon (212 personnes en 2022).
- Accueil du public, première évaluation de la situation, information sur l'accès aux droits, orientation.
- Accompagnement dans le parcours d'insertion.
- Accompagnement social global : répondre à des situations d'urgence, utilisation des différents dispositifs pour concourir à l'évolution des situations sociales des personnes.

Le chantier d'insertion "Les Jardins Saint Conwoïon"

- Maraîchage biologique municipal.
- Accueil d'une dizaine de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.
- Accompagnement par un encadrant technique et une accompagnatrice socio-professionnelle (également référente rSa au CCAS), qui mettent en œuvre les conditions favorables à un retour à l'emploi durable.

Développement de l'action sociale et de la santé



- Développe et coordonne les projets sociaux et les actions de sensibilisation de la commune, sur les thématiques du vieillissement, du handicap, de l'égalité et des droits des femmes.
- Développe les partenariats avec les acteurs locaux.
- Assure une veille sociale.
- Anime et pilote la démarche "Redon, Ville Amie des Aînés".
- Assure une veille sur les appels à projets susceptibles de consolider les actions du CCAS.

Les aides et dispositifs de solidarité de la collectivité

Halte du Passant



Charte Culture et Solidarité



Logement temporaire



Aide alimentaire



Carte Transport Plus



Coupon Culture Sport pour les enfants



Clauses sociales Marchés publics



Jardins familiaux



Distribution des légumes du chantier d'insertion aux associations caritatives



Le rôle des bénévoles dans l'organisation du CCAS

Sans les bénévoles, certaines des activités du CCAS ne pourraient pas être mises en œuvre. C'est notamment le cas pour la Halte du Passant, qui fonctionne grâce à un système d'astreinte des bénévoles.

Le CCAS peut également compter sur leur mobilisation lors de situations exceptionnelles comme l'organisation de collectes de dons pour les réfugiés ukrainiens.

En quelques chiffres...

- Chaque année, plus d'une soixantaine de bénévoles pour l'organisation du repas des aînés.
- Une cinquantaine de bénévoles pour assurer la distribution des colis de Noël au domicile des personnes âgées.
- Une trentaine de bénévoles à la Halte du Passant.



La démarche d'élaboration du Projet Social Municipal

Le Projet Social Municipal, un document qui cadre l'action sociale de la commune

"La commune est souvent considérée comme le premier vecteur de cohésion sociale sur un territoire. C'est en effet le premier échelon de la démocratie locale, mais aussi le premier espace de solidarité. Consciente de ce phénomène, la commune va tenter de définir au mieux le cadre de ses interventions sociales dans un document appelé projet social" (source : Territorial édition, Diriger et animer un CCAS ou un CIAS).

Qu'est-ce qu'un projet social ?

Un projet social est un document ressource qui définit un cadre pluriannuel d'intervention pour le CCAS et pose les grands principes de l'action sociale communale. Il sert ainsi à identifier et à inscrire dans le temps les objectifs généraux de la politique d'action sociale, ainsi que les mesures et les moyens permettant la réalisation de ces objectifs politiques et stratégiques.

Le Projet Social Municipal pose donc les grands principes de l'action sociale de la Ville et du CCAS de Redon. Les orientations formulées sont en lien avec la politique sociale de la Ville.

Ainsi, il permet d'impulser une démarche de réflexions et d'actions qui répondent aux enjeux sociaux identifiés sur le territoire.

Les objectifs

- Construire un projet social qui se décline en objectifs stratégiques avec les orientations politiques du mandat.
- Définir un plan d'actions qui vient compléter l'offre des services déjà portés par la Ville, le CCAS et/ou par ses partenaires institutionnels et associatifs.

La méthodologie du Projet Social Municipal

Débuté en 2020, le Projet Social Municipal s'est construit en deux étapes distinctes :

L'Analyse des Besoins Sociaux (2020-2022)

- Réalisation d'un diagnostic.
- Définition des priorités et co-construction du projet social.

La définition des axes et objectifs du Projet Social Municipal (2023)

- Priorisation et hiérarchisation des besoins et des préconisations identifiés lors du diagnostic de l'ABS au regard des missions, des compétences et des capacités du CCAS.
- Ecriture du plan d'actions.

L'Analyse des Besoins Sociaux est un outil au service du Projet Social Municipal

"L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social" (source : Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale).

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS de Redon fait appel en 2020 au cabinet Compass pour mener à bien la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Cet outil permet :

- de démarrer et/ou renforcer une dynamique d'observation sociale sur la commune.
- d'identifier les problématiques sociales traitées de manière insatisfaisante.
- de disposer d'éléments de connaissance pour faire évoluer les politiques sociales de la collectivité.

L'ABS est une boussole. Elle permet d'ajuster la feuille de route des politiques sociales aux réalités locales.

Un travail de concertation et de co-construction entre les acteurs locaux et la municipalité

Dans un premier temps, le cabinet réalise un diagnostic du territoire qui permet de mettre en lumière **les grands enjeux en termes de besoins de la population**.

Suite à la présentation des éléments du diagnostic, deux temps d'échanges et de mise en débat sont organisés :

1 journée de séminaire communal

- Des élu.es
- Des responsables des services de la commune
- Des agents du CCAS

½ journée de séminaire partenarial

- Des partenaires institutionnels
- Des représentant.es d'associations et des professionnel.les

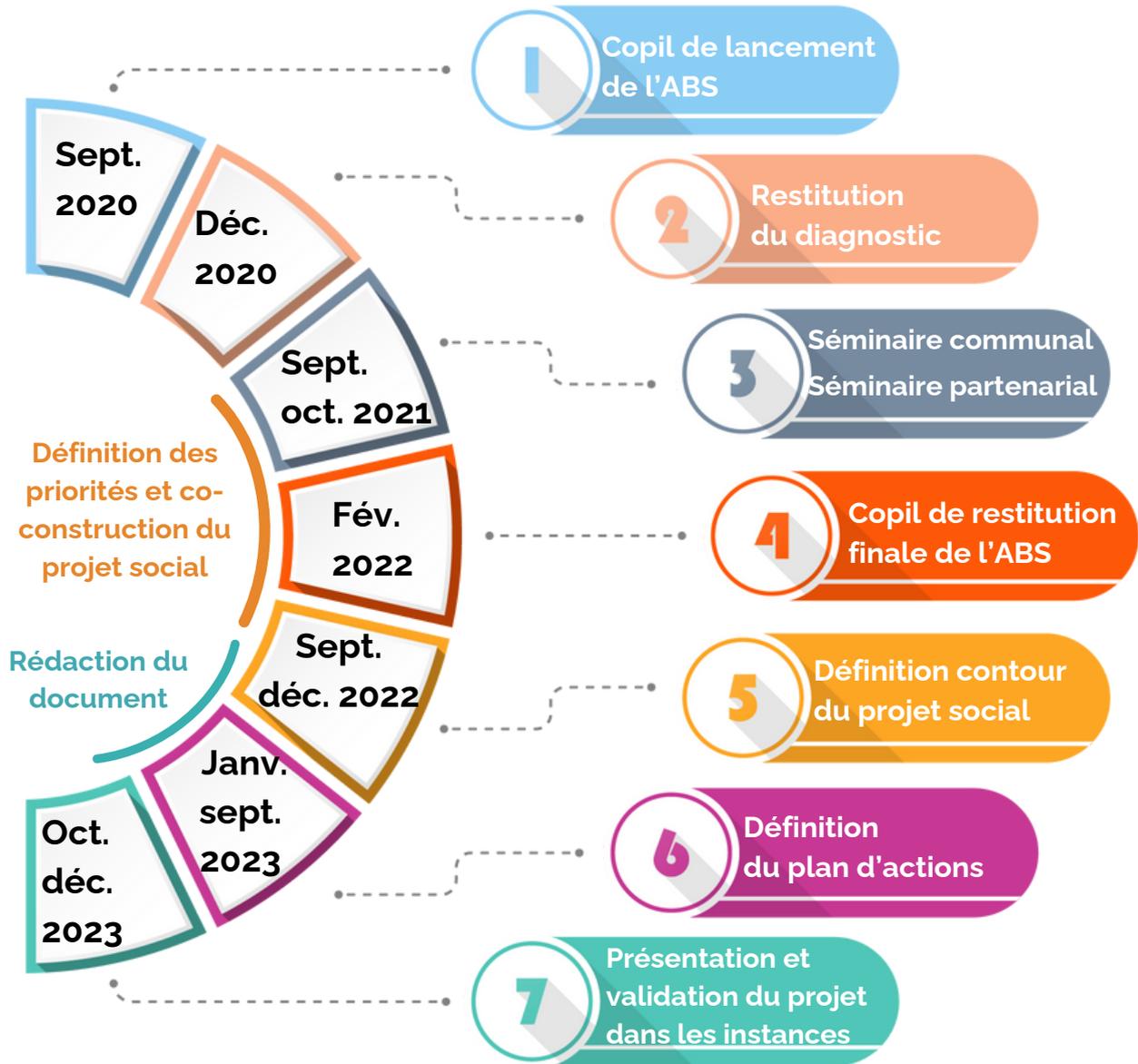


Co-construction des priorités à retenir

Au total, plus d'une centaine de participants se sont exprimés sur les besoins repérés, les attentes et les solutions envisagées.

Ce travail permet de **mettre en lumière des priorités partagées** et de faire émerger de façon transversale un premier niveau de préconisations.

Le calendrier de la démarche



Le projet social décline en objectifs stratégiques les orientations politiques du mandat

Le CCAS priorise et hiérarchise les besoins et préconisations identifiés lors du diagnostic de l'ABS au regard de ses missions, de ses compétences et de ses capacités.

La structure n'est pas à même de répondre à la totalité des conclusions du diagnostic et certaines ne relèvent pas de ses compétences.

La définition des contours du projet social s'est faite en concertation avec :

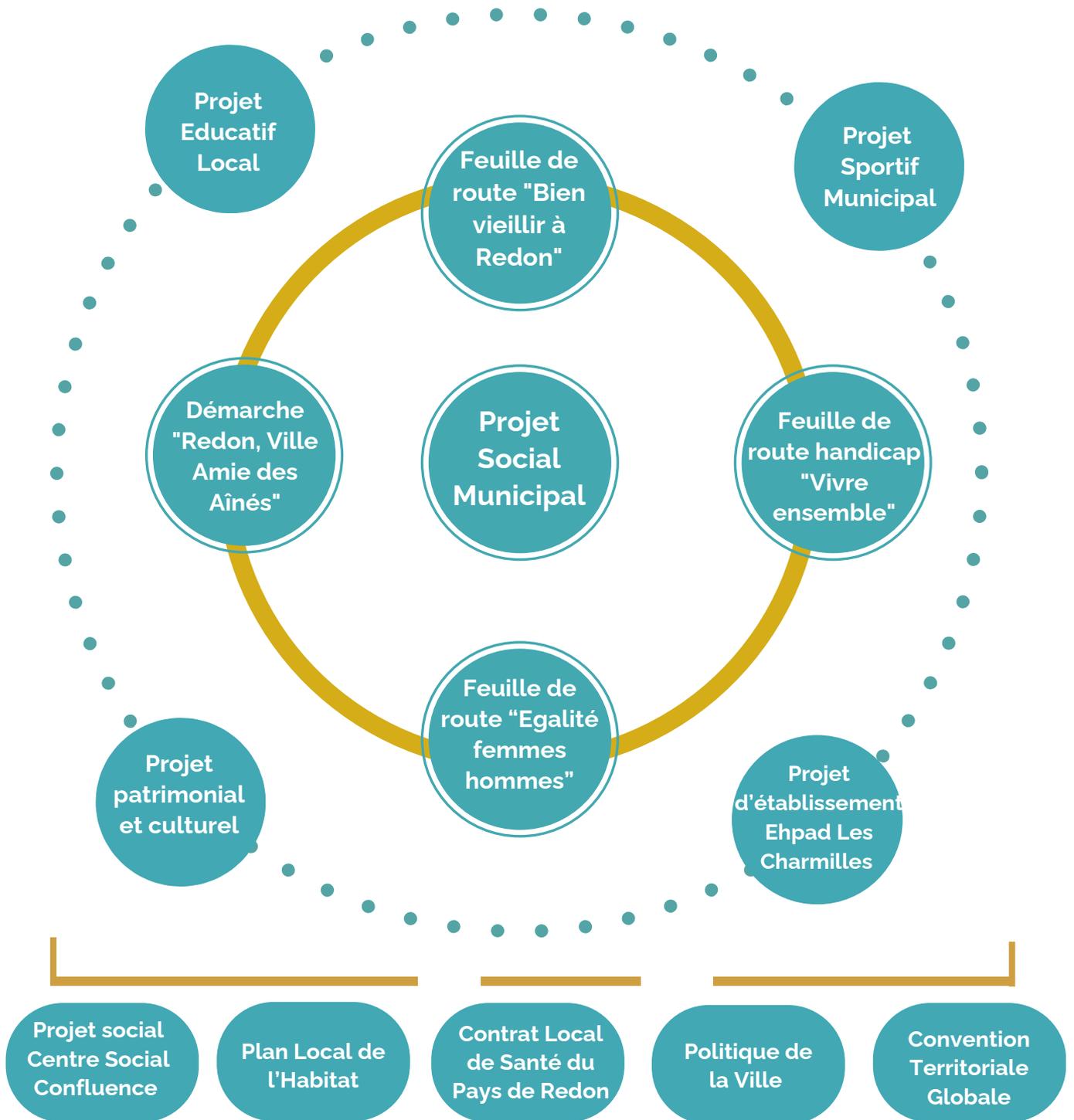
- Le Président du CCAS
- La Maire adjointe aux affaires sociales
- Les élu·es du CCAS
- La Directrice du CCAS et l'agent en charge du développement de l'action sociale et de la santé du CCAS

Il existe plusieurs documents qui structurent déjà l'action de la municipalité pour améliorer la vie quotidienne des redonnais et des redonnaises (déclinaison des orientations et plans d'actions de la Ville en annexe).

Aussi, le Projet Social Municipal s'articule avec l'ensemble des orientations et des plans d'actions de la Ville.

Ce document a pour vocation de présenter les grandes orientations politiques de la Ville en termes d'action sociale. Pour chaque axe prioritaire, il convient de décliner des objectifs stratégiques qui se traduiront par des actions.

Ensemble des orientations et des plans d'actions de la municipalité



Valeurs et principes

La construction de ce projet social est l'occasion de consacrer **une réflexion partagée avec les agents du CCAS** concernant ses valeurs et ses principes. Certains agents sont présents depuis plusieurs années, d'autres viennent de prendre leurs fonctions.

Ces regards croisés ont permis de dégager 4 grandes valeurs :

- Accueil universel
- Solidarité
- Respect
- Sens de l'écoute et de la discrétion professionnelle



Les axes et objectifs du Projet Social Municipal

Les temps de concertations avec le groupe de travail et l'équipe du CCAS ont permis de dégager les **quatre axes du Projet Social Municipal**, déclinés en une **douzaine d'objectifs**. Pour y répondre, le CCAS propose des actions concrètes, innovantes ou parfois déjà existantes mais qui nécessitent d'être améliorées.

Le CCAS poursuit également plusieurs objectifs au travers de diverses feuilles de routes :

- Favoriser le bien vieillir des aînés.
- Permettre de mieux vivre son handicap dans la Ville.
- Construire et mettre en place une véritable démarche "égalité" entre les femmes et les hommes.



AXE 1 - OFFRIR UN ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL

Objectifs

- Assurer un premier accueil de proximité.
- Participer à réduire le non-recours aux droits afin de limiter la précarité des redonnais et redonnaises.
- Lutter contre la fracture numérique.



AXE 2 - FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

Objectifs

- Garantir l'effectivité des droits fondamentaux.
- Prévenir l'isolement des plus vulnérables.
- Renforcer le parcours résidentiel, de l'urgence vers l'autonomie.
- Faire de la culture, des loisirs et du sport des vecteurs d'inclusion sociale.
- Permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un accès aux soins.
- Faire des citoyens des acteurs de l'action sociale.



AXE 3 - DEVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE

Objectifs

- Créer de nouveaux dispositifs et adapter les pratiques face à l'apparition de nouvelles formes de fragilité et de nouveaux besoins.
- Poursuivre la dynamique partenariale afin d'assurer une complémentarité dans les réponses apportées.



AXE 4 - VALORISER L'ACTION DU CCAS

Objectifs

- Etablir une politique de communication du CCAS pour mieux valoriser ses dispositifs et ses actions.
- S'engager en faveur d'une reconnaissance de la place et de la parole des usagers pour améliorer les services rendus.

AXE 1 – OFFRIR UN ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL

L'Etat a fait de l'accueil social inconditionnel de proximité une priorité. L'accueil social inconditionnel est issu de la loi Notre (2015), du plan d'action en faveur du travail social et du développement social (2015) et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018).

Il s'agit d'une démarche tournée vers les habitants en situation de fragilité ou souhaitant exprimer une demande sociale.

Le CCAS s'adresse à toute la population et constitue un premier lieu d'accueil social inconditionnel, d'écoute et d'information. A l'heure de la dématérialisation, le CCAS détient un rôle clé grâce à sa proximité, qui permet un échange précieux avec les personnes et une approche globale de leurs besoins sociaux.

Les personnes en situation de fragilité ou d'urgence sociale se tournent en premier lieu vers le CCAS pour trouver des solutions et un accompagnement social.

Le premier accueil social inconditionnel répond à la volonté d'améliorer l'accès aux droits, de lutter contre le non-recours et de répondre aux difficultés de coordination des intervenants sociaux.

La coordination des acteurs et des partenaires du premier accueil social inconditionnel est primordiale. Elle permet aux personnes concernées d'être mieux orientées dans leurs demandes.

La finalité n'est pas seulement que la personne puisse repartir avec la bonne information ou la bonne prestation, mais qu'elle soit aussi et d'abord considérée en tant que personne et respectée dans sa dignité.

AXE 1 – OFFRIR UN ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL

Objectif 1 - Assurer un premier accueil de proximité

Actions

- 1 Intégrer les différents agents d'accueil de la collectivité dans la démarche d'accueil social inconditionnel initiée par le Département d'Ille-et-Vilaine.
- 2 Elargir le plan de formation des agents du CCAS afin d'améliorer un accueil accessible à tous.
- 3 Sensibiliser les autres agents d'accueil de la collectivité afin d'avoir cette culture commune (notamment sensibiliser les agents au handicap, à l'égalité femmes-hommes).
- 4 Permettre un accueil accessible et inclusif en mettant en place des outils adaptés pour tous. Par exemple, simplifier les documents, les formulaires, produire une documentation en "Facile à lire et à comprendre" (FALC), installer des pictogrammes.
- 5 Améliorer l'interconnaissance entre les agents d'accueil.

Action phare : Favoriser la mise en place d'un réseau partagé d'information pour les agents d'accueil de la collectivité.

AXE 1 – OFFRIR UN ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL

Objectif 2 - Participer à réduire le non-recours aux droits afin de limiter la précarité des redonnais et redonnaises.

Actions

- 1 Renforcer le temps dédié à l'accompagnement social des usagers afin d'améliorer les conditions d'accès à leurs droits.
- 2 Poursuivre les permanences gratuites au sein du CCAS, les valoriser et initier de nouvelles coopérations.
- 3 Renforcer les partenariats avec les associations caritatives dans la lutte contre les exclusions.
- 4 Maintenir et renforcer le budget du CCAS pour les aides de solidarité et créer un règlement d'attribution.
- 5 Développer des démarches d'aller-vers par la mise en place de permanences délocalisées du travailleur social du CCAS sur le territoire communal.

Action phare : Participer à l'expérimentation "Territoire zéro non-recours"

AXE 1 – OFFRIR UN ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL

Objectif 3 - Lutter contre la fracture numérique

Actions

- 1 Informer et orienter le public vers les offres numériques du territoire : créer un document reprenant les offres du territoire adaptés aux différents publics, jeunes et moins jeunes (ateliers, formations, matériel reconditionné).
- 2 Diversifier les solutions d'accès au numérique afin d'atteindre l'ensemble des publics les plus vulnérables par la diversification des moyens mis en œuvre.
- 3 Proposer aux publics les plus fragiles des formations sur leurs lieux de vie ou en collectif, en s'appuyant sur les solutions du territoire.
- 4 Former les travailleurs sociaux à l'accompagnement aux démarches en ligne.
- 5 Dédier une permanence avec le travailleur social pour l'accès aux démarches en ligne.

Action phare : Installer un accès au numérique à l'accueil du CCAS.

AXE 2 – FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

Le rôle de l'action sociale n'est pas d'entretenir une logique d'assistance mais de garantir la cohésion sociale. L'action sociale de proximité vise à prévenir les exclusions causées par les difficultés de l'existence, en ne laissant personne à l'écart. Elle doit prévenir les situations d'exclusions et favoriser l'autonomie et l'intégration dans divers domaines : la santé, l'éducation, la parentalité, le budget, la perte d'autonomie, le handicap, l'insertion socio-professionnelle, le logement, l'accès aux droits.

D'une certaine manière, la collectivité contribue à soutenir la citoyenneté en encourageant les habitants à participer à la vie sociale et à l'évolution de la Ville, au travers d'associations, d'actions de bénévolat ou de projets participatifs proposés par la collectivité.

La concertation des habitants dans le développement des services de la collectivité permet de mieux prendre en compte leurs besoins et de garantir une appropriation des actions. Cela contribue aussi et concrètement à l'amélioration de leur cadre de vie.

Aussi, on observe une nouvelle façon de penser l'accompagnement des personnes en difficulté comme actrices des politiques sociales et de l'insertion.

Plusieurs lois participent à l'évolution des modes de gouvernance des institutions qui emploient les professionnels mais aussi le type de relations entre les travailleurs sociaux et les usagers :

- La loi de lutte contre les exclusions de 1998.
- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Se joue alors une évolution de fond qui repose sur la valorisation du droit des usagers et de leur implication dans ce droit, dans une perspective de co-construction, avec les dispositifs de participation qui prévoient leur prise en compte dans les différentes procédures et instances.

AXE 2 – FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

Objectif 1 - Garantir l'effectivité des droits fondamentaux

Actions

- 1 Répondre aux besoins primaires (se nourrir, se laver, se vêtir, se loger) et essentiels (prendre soin de soi) de l'ensemble de la population en favorisant l'accès à l'hygiène, notamment pour les personnes à la rue.
- 2 Lutter contre la précarité alimentaire et soutenir l'accès à une alimentation saine et de qualité. Par exemple, s'associer à l'organisation de repas solidaires en collaboration avec les associations caritatives et le chantier d'insertion Saint Conwoïon.
- 3 Valoriser et poursuivre la distribution des légumes du chantier d'insertion en faveur des associations caritatives.
- 4 Impulser et élargir à différents publics des actions collectives de valorisation des denrées alimentaires, mise en place d'ateliers nutritionnels (anti-gaspi, zéro-déchet).
- 5 Soutenir financièrement les associations caritatives du territoire.
- 6 S'appuyer sur les maraudes organisées sur l'ensemble de la Ville afin de mieux cerner les profils et les besoins des personnes rencontrées.

Action phare : Créer un guide de l'urgence sociale destiné aux personnes à la rue regroupant l'ensemble des dispositifs accessibles afin de favoriser l'estime de soi et l'insertion sociale.

AXE 2 – FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

Objectif 2 - Prévenir l'isolement des plus vulnérables

Actions

- 1 Permettre aux personnes de retisser des liens et de sortir de l'isolement par l'organisation d'animations : ciné-débat, conférence, ateliers de prévention, fête de quartier, actions collectives avec les bénéficiaires du rSa, etc.
- 2 Poursuivre le repérage et l'accompagnement des personnes vulnérables en actionnant les dispositifs du CCAS, les aides à domicile du SAAD et le réseau de partenaires. Rechercher aussi des solutions innovantes et mieux adaptées aux besoins.
- 3 Encourager la citoyenneté et sensibiliser le grand public à la question de l'isolement : campagne de prévention via le voisinage, les associations de quartier et les réseaux sociaux (conseils pour agir au quotidien, repérer les signes d'alerte, etc.).
- 4 Proposer des animations en lien avec les jardins familiaux.
- 5 Favoriser l'installation de jardins partagés ou tous autres aménagements (bac potager, four à pain) au sein des quartiers de la Ville permettant de créer du lien social.

Action phare : Inclure des propositions de mobilités dans les actions du CCAS.

AXE 2 – FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

Objectif 3 - Renforcer le parcours résidentiel, de l'urgence vers l'autonomie

Actions

- 1 Poursuivre la réflexion autour du dispositif de la Halte du Passant pour s'adapter aux nouveaux profils des publics accueillis et aux situations nouvelles.
- 2 Renforcer la gestion du logement temporaire : formaliser les procédures et les conditions d'accueil, la réception des demandes, la gestion des entrées et des sorties, l'accompagnement social.
- 3 Proposer des solutions d'hébergement adaptées aux besoins repérés (ABS) pour compléter l'offre résidentielle du territoire : résidence intergénérationnelle, colocation intergénérationnelle.
- 4 Former les travailleurs sociaux et renforcer l'accompagnement social et le partenariat avec les services de la Ville dans la gestion des situations d'incurie et d'insalubrité.

Action phare : Mettre en place des colocations intergénérationnelles.

AXE 2 – FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

Objectif 4 - Faire de la culture, des loisirs et du sport des vecteurs d'inclusion sociale

Actions

- 1 Soutenir l'accès à la culture, aux loisirs et au sport pour tous grâce à une tarification sociale : Charte culture et solidarité, coupon culture-sport, animations et spectacles gratuits ou à tarif réduit dans le cadre d'évènements organisés par la collectivité et ses partenaires.
- 2 Adapter l'offre culturelle aux besoins des différents publics : horaires adaptés, boucle magnétique, traduction en langue des signes, pour les spectacles et évènements organisés par la Ville, le CCAS, etc.
- 3 S'appuyer sur les partenaires de la culture et des loisirs et leurs ressources (OTS, le 7 Conservatoire, la Médiathèque Jean-Michel Bollé, etc.) pour organiser collectivement des actions sociales et ainsi permettre à tous d'accéder à une offre culturelle et sportive diversifiée.
- 4 Encourager les partenariats pour proposer une offre culturelle en direction du public allophone.
- 5 Ouvrir la Charte culture et solidarité à d'autres catégories de publics en conventionnant avec de nouveaux partenaires.

Action phare : Mettre en place une séance d'activités sportives dédiée aux minimas sociaux en lien avec le service des sports de la Ville.

AXE 2 – FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

Objectif 5 - Permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un accès aux soins

Actions

- 1 Participer à la mise en œuvre des actions préconisée dans le Contrat Local de Santé, en lien avec les compétences du CCAS et celles de la Ville.
- 2 Lutter contre le renoncement financier aux soins.
- 3 Soutenir les associations œuvrant dans le domaine de l'accès aux soins.
- 4 Développer et soutenir des actions de prévention et de promotion de la santé, en lien avec les partenaires : organisation d'ateliers, de journées de prévention et de dépistage avec la CPAM, relai des campagnes nationales d'information et de prévention de la santé.
- 5 Donner de la visibilité aux dispositifs de mobilité présents sur le territoire pour se déplacer chez les professionnels de santé : Transport plus, Redon Mobilité Partagée.

Action phare : Mettre en place une mutuelle communale.

AXE 2 – FAVORISER L'INCLUSION DANS LA VIE DE LA CITE DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE L'USAGER

Objectif 6 - Faire des citoyens des acteurs de l'action sociale

Actions

- 1 Favoriser l'engagement des citoyens dans le bénévolat : création d'une page Internet sur le site de la Ville.
- 2 Donner de la visibilité à l'engagement des bénévoles, notamment par la mise en place du passeport bénévoles, d'une charte et de formations, d'une bourse au bénévolat.
- 3 Concevoir des outils afin de structurer l'implication des bénévoles et ainsi valoriser les compétences et les volontés des redonnais et redonnaises.
- 4 Initier des actions permettant aux enfants redonnais de valider leur parcours citoyen dans le cadre du module "Faire preuve de solidarité" du livret "Devenir citoyen".
- 5 Relancer un budget participatif afin d'encourager la participation et les initiatives citoyennes.

Action phare : Créer une réserve communale d'action sociale et de sécurité civile.

AXE 3 – DEVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux individuels ou collectifs mal ou peu satisfaits. Toutes les politiques sociales sont potentiellement concernées : vieillissement, petite enfance, logement, exclusions, santé, etc.

Le CCAS doit continuellement s'adapter et réinventer ses pratiques pour faire face aux évolutions de la société et répondre aux nouveaux besoins sociaux afin d'inventer l'action sociale de demain. Il doit aussi s'adapter aux nouvelles activités et compétences en lien avec l'actualité et le contexte national, international et sanitaire (crise sanitaire, accueil des réfugiés de la guerre en Ukraine, etc.).

Depuis quelques années le CCAS de Redon rencontre de nouveaux publics, jusqu'alors peu connus des services, voire invisibles (réfugiés et migrants), des personnes déjà connues mais en plus grand nombre (personnes atteintes du syndrome de Diogène, des victimes de violences conjugales) et des personnes déjà repérées comme les familles mono-parentales et les travailleurs pauvres.

Pour faire face à ces nouveaux besoins, le CCAS évolue dans ses modalités d'intervention : mise en œuvre de nouveaux dispositifs et développement d'actions sociales, renfort de certains accompagnements, développement du maillage territorial, déploiement de la démarche "aller vers" et "faire avec" les usagers. Le "aller vers" prend plusieurs formes : les visites au domicile et l'accompagnement dans les démarches avec les agents d'accueil et les travailleurs sociaux.

Pour mener à bien ses missions, le CCAS de Redon tisse au quotidien des partenariats, indispensables à un travail en réseau et à une action efficace et concertée. Le CCAS est aussi considéré comme facilitateur des missions des partenaires, avec une volonté de travailler en coordination avec ces derniers. La finalité étant d'améliorer les services rendus aux usagers.

En ce qui concerne l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés, la Ville coopère avec plusieurs structures associatives qui assurent différents niveaux de prise en charge, allant de la mise à l'abri, avec une évaluation immédiate des situations, jusqu'à l'hébergement et l'accompagnement adaptés en vue de leur insertion sociale. Des familles, des personnes isolées, des jeunes mineurs non accompagnés sont ainsi suivis pour accéder à leurs droits, à un logement, à l'emploi, à la santé et à la citoyenneté. Plus qu'un accueil social et administratif, l'accompagnement des demandeurs d'asile par ces structures vise à faciliter leurs démarches pour accéder au statut de réfugié et à favoriser leur intégration dans la société.

AXE 3 – DEVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE

Objectif 1 - Créer de nouveaux dispositifs et adapter les pratiques face à l'apparition de nouvelles formes de fragilité et de nouveaux besoins

Actions

- 1 Se référer à l'Analyse des Besoins Sociaux et l'observation sociale pour répondre aux besoins et spécificités des publics et ainsi "être réactif" pour adapter les services existants.
- 2 Développer la démarche "aller vers" les habitants et renforcer les liens entre le médiateur social de la Ville et les services du CCAS.
- 3 Assurer une veille sociale des actions innovantes mises en œuvre par les autres collectivités.
- 4 Répondre à des appels à projet, seul ou avec des partenaires, afin de mettre en place de nouveaux dispositifs et bénéficier de financements externes.
- 5 Participer au réseau de l'Union Départementale des CCAS.

Action phare : Intégrer la méthodologie de projet dans le fonctionnement du CCAS.

AXE 3 – DEVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE

Objectif 2 - Poursuivre la dynamique partenariale afin d'assurer une complémentarité dans les réponses apportées

Actions

- 1 Être facilitateur des initiatives portées par les partenaires du territoire (CLIC, Centre Social Confluence, établissements médico-sociaux, établissements scolaires, etc.).
- 2 Renforcer les partenariats en continuant à impulser des activités et en favorisant la co-organisation des actions.
- 3 Favoriser les actions d'interconnaissance entre les acteurs. Les séminaires organisés dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux ont fait apparaître la nécessité de donner de la lisibilité aux dispositifs déjà existants.
- 4 Soutenir financièrement le réseau partenarial en étudiant les demandes de subventions avec des critères identifiés.
- 5 Encourager les actions transversales au sein des services du CCAS et de la Ville.
- 6 Mettre en place des conventions avec les partenaires ou requestionner celles existantes.

Action phare : Réaliser une convention entre le CDAS et le CCAS pour la répartition des missions et l'accompagnement des publics redonnais.

AXE 4 - VALORISER L'ACTION DU CCAS

Souvent méconnu en raison de son champ d'action spécifique, le CCAS prend de plus en plus d'importance dans la politique sociale territoriale.

La communication est un vecteur puissant pour faire connaître le rôle et les missions du CCAS, être identifié par toutes et tous, mais également pour mettre en lumière les aides et les dispositifs auxquels peuvent prétendre les habitants. C'est également valoriser la diversité de ses actions, les rendre visibles sur le territoire et auprès des partenaires.

Avec le développement du numérique, le CCAS doit se saisir des nouveaux médias pour renforcer sa communication et ainsi penser autrement ses outils d'information vers le grand public.

La communication est aussi identifiée comme vecteur de participation des citoyens à la vie publique locale.

Au-delà du simple fait de communiquer, il s'agit aussi de permettre aux citoyens de donner leur avis et de formuler des propositions sur des projets.

La mise en place d'outils de concertation et de participation favorise l'initiative, la créativité et garantit une appropriation des actions par la population.

AXE 4 - VALORISER L'ACTION DU CCAS

Objectif 1 - Etablir une politique de communication du CCAS pour mieux valoriser ses dispositifs et ses actions

Actions

- 1 Diffuser auprès des partenaires externes et internes le rapport d'activité du CCAS.
- 2 Mener des actions régulières de communication vers les habitants afin de les informer des missions et des dispositifs déployés par le CCAS : diversifier les canaux de communication.
- 3 Valoriser l'action sociale par le site Internet de la Ville et veiller à le mettre à jour régulièrement.
- 4 Présenter l'action du CCAS au Conseil Municipal à chaque renouvellement de mandat.
- 5 Communiquer en interne sur les nouvelles actions menées.

Action phare : Créer une plaquette de présentation du CCAS et de ses actions.

AXE 4 - VALORISER L'ACTION DU CCAS

Objectif 2 - S'engager en faveur d'une reconnaissance de la place et de la parole des usagers pour améliorer les services rendus

Actions

- 1 Favoriser la concertation des habitants pour qu'ils s'approprient et s'impliquent dans les actions existantes et contribuent à la mise en place de nouveaux projets.
- 2 Engager une démarche d'évaluation des actions mises en place pour les usagers.
- 3 Recueillir la parole des usagers au travers de différents outils : mur d'expression, recueil de paroles, témoignages, etc.

Action phare : Créer une instance permettant la concertation.

Mise en œuvre et évaluation

Le Président, les élu.es et les agents du CCAS sont les garants de la mise en œuvre des actions du Projet Social Municipal.

Les services du CCAS s'assurent de planifier et organiser les ressources nécessaires pour assurer la bonne réalisation des actions.

Chaque action phare sera déclinée en fiche opérationnelle, présentant les moyens à mobiliser, les services et les partenaires concernés ainsi que le calendrier et les indicateurs qui seront suivis au fil du temps.

Le Projet Social Municipal fera l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan présenté dans les instances :

- Bilans CCAS
- Commissions des Affaires Sociales et Droits des Femmes, Insertion, Personnes âgées et handicap
- Conseil d'Administration du CCAS
- Conseil Municipal



ANNEXE - Déclinaison des orientations et plans d'actions de la Ville

FEUILLE DE ROUTE "BIEN VIEILLIR A REDON"

- Lutter contre l'isolement social
- Développer l'intergénérationnel

FEUILLE DE ROUTE "VIVRE ENSEMBLE"

- Concertation et information
- Mobilités et transports
- Accessibilité de la voirie, des espaces publics et des ERP
- Logement
- Emploi et Formation
- Enfance et Éducation
- Culture – Sports – Loisirs – Vacances
- Qualité de la vie à domicile et vie sociale
- Prévention des déficiences

FEUILLE DE ROUTE "EGALITE FEMMES-HOMMES"

- Assurer un portage politique de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Affirmer et renforcer l'égalité professionnelle dans la collectivité
- Promouvoir une culture de l'égalité dans tous les domaines de la vie locale
- Contribuer à la prévention et la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles

ANNEXE - Déclinaison des orientations et plans d'actions de la Ville

PROJET PATRIMONIAL ET CULTUREL

- Garantir l'accès à la culture et au patrimoine pour tous
- Promouvoir l'éducation culturelle et patrimoniale
- Soutenir les professionnels : création, diffusion, valorisation
- Encourager le tissu associatif et la participation citoyenne
- Créer du lien territorial

PROJET EDUCATIF LOCAL

- Articulation des offres culturelles, sportives et de loisirs
- Participation des publics et vivre ensemble
- Accompagner et Prévenir

PROJET SPORTIF MUNICIPAL

- Sport-éducation
- Sport-santé-loisir
- Vie des clubs
- Inclusion



PROJET SOCIAL MUNICIPAL

CCAS DE LA VILLE DE REDON

7 rue des Douves
35600 REDON

✉ ccas@mairie-redon.fr

☎ 02 99 71 22 97

🌐 www.redon.com

2020 - 2026